

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INTRODUCTION ET/OU DE PRÉLÈVEMENT DE GIBIER DANS
LE MILIEU NATUREL**

*(arrêté interministériel du 7 juillet 2006 portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins
et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée)*

Demandeur :

Je soussigné(e).....
(NOM et Prénom)

Agissant au nom de
(S'il s'agit d'une personne morale : société, association, ...)

Demeurant
.....
(adresse complète)

N° téléphone Adresse mail.....

sollicite l'autorisation de *(cocher la case correspondante)* :

- prélever dans le milieu naturel
- introduire dans le milieu naturel
- prélever et introduire dans le milieu naturel *(dans le même département)*

les animaux suivants *(espèce(s) et nombre d'animaux de chaque espèce)* :

	Sanglier	Chevreuril	Daim	Cerf élaphe	Cerf sika	Lapin de garenne	Autres <i>(préciser) :</i>
Nombre							
Sexe							

Pour les sangliers :

Animaux caryotypés ou issus de caryotypés : oui non

Animaux issus d'un élevage déclaré :

- indemne de la maladie d'Aujeski : oui non

- indemne de la peste porcine classique : oui non

1°) Finalité du prélèvement et/ou du lâcher *(cocher la case correspondante)*

- Réintroduction dans le milieu naturel aux fins de renforcer la population de l'espèce dans un autre secteur géographique
- Études scientifiques
- Relâcher des animaux dans un enclos de chasse ou sur les territoires d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial
- Autre objectif, **préciser** :

2°) Provenance des animaux *(cocher la case correspondante)*

- Prélèvement dans le milieu naturel * *(préciser le lieu)* :
.....
.....

* En cas de prélèvement en milieu naturel dans un département autre que celui du lâcher, merci de joindre l'autorisation de prélèvement validée par la DDT compétente

Élevage(s) *:
.....
.....

** Préciser le n° d'élevage, nom du propriétaire, coordonnées complètes et numéro de téléphone*

3°) Destination géographique des animaux - identification du lieu d'arrivée

.....
.....
.....

4°) Modalités techniques de l'opération et engins autorisés

.....
.....
.....

5°) Période(s) et lieu(x) de la capture

.....
.....
.....

6°) Période(s) et lieu(x) de l'introduction

.....
.....
.....

7°) Accord du propriétaire du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse du lieu de lâcher ou de prélèvement des animaux

J'atteste que je bénéficie de l'accord du(des) propriétaire(s) ou du(des) détenteur(s) de droit de chasse sur les terrains concernés par l'introduction et/ou le prélèvement dans le milieu naturel.

Ale

Signature du demandeur



Rappels :

La demande doit être transmise au moins 15 jours avant la date souhaitée de l'opération.

La densité d'animaux (toutes espèces de grand gibier confondues) à l'intérieur de la clôture doit rester inférieure à 1 animal/hectare. Si la densité est supérieure, l'espace clos est soumis à la réglementation des élevages, ce qui implique, entre autres, que la chasse y est interdite.

Le transport s'effectuera dans des véhicules agréés pour le grand gibier concerné (le véhicule utilisé et le chauffeur doivent détenir l'agrément délivré par les services vétérinaires de leur département).

En cas d'introduction et de prélèvement sur des départements distincts, il convient d'effectuer 2 demandes d'autorisation : 1 demande de prélèvement adressée à la DDT du lieu de capture et 1 demande d'introduction adressée à la DDT du lieu de lâcher.

**La présente demande doit être adressée à la D.D.T. - Service Eau, Environnement et Forêt
Préfecture du Loiret - DDT - 181, rue de Bourgogne - 45042 ORLÉANS CEDEX 1
Tel : 02.38.52.48.65 – ddt-seef-chasse@loiret.gouv.fr**